

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 726 - Rapport moral - Février 2022 - 58^{ème} année - 1,50 €



■ Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions

Depuis sa constitution en 1948, la C.G.T. Force-Ouvrière a fait de la pratique contractuelle un axe fondamental, dans la mesure où celle-ci permet l'amélioration des conditions d'existence des salariés. En la matière, FO a su faire preuve de son efficacité lors des négociations annuelles obligatoires dans les entreprises, en mettant tout en œuvre pour signer de bons accords, parfois supérieurs au niveau de l'inflation.

Par ailleurs, dans un contexte rythmé

par des décisions gouvernementales qui, au nom de la lutte contre la pandémie de covid-19, ont entraîné le ralentissement voire l'arrêt de tout un pan de l'activité industrielle, en particulier dans le secteur aéronautique (donneur d'ordre et sous-traitance) et la métallurgie, l'Union départementale s'est portée aux côtés des syndicats ou des sections syndicales ayant tout mis en œuvre pour préserver les emplois ou limiter l'ampleur des plans sociaux, préserver les conditions de

travail, maintenir les garanties collectives des salariés ainsi que leurs niveaux de salaires.

L'Union départementale a également réaffirmé ses positions contre le travail du dimanche, lui opposant notamment l'augmentation générale des salaires.

Au mois de janvier 2022, l'INSEE évalue l'inflation à 2,9 %. Le prix de l'énergie augmente à un rythme exponentiel, aggravant la précarité énergétique de millions de personnes. Il en va de même

pour les produits de première nécessité, notamment les produits frais...

Dans le même temps, les groupes du CAC 40 ont versé 70 milliards d'euros de dividendes sur l'année 2021, tandis que la fortune des milliardaires a augmenté de 236 milliards d'euros en dix-huit mois sur le dos des salariés.

Les syndicats FO ont donc plus que jamais raison de revendiquer l'augmentation générale des salaires et des traitements, des pensions et des minima sociaux.



À l'heure où plus de 2 millions de salariés du privé (13 %) touchent le SMIC et où les dispositifs pris en charge par l'État (prime PEPA, chèque énergie) ne sont pas de nature à compenser la hausse du coût de la vie, Michel le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique a rappelé notre position lors de la grève du 27 janvier 2022 pour les salaires :

« Lorsque nous revendiquons 5 ou 10 % d'augmentation pour tous sur nos salaires, retraites, pensions et allocations, lorsque nous revendiquons 300 € d'augmentation du SMIC, nous sommes extrêmement raisonnables. Nous avons fait les calculs, l'ensemble de ces demandes légitimes représenterait 155 milliards d'euros.

Cela paraît énorme, mais ce n'est rien comparé à l'enrichissement des milliardaires français sur les 18 derniers mois : ces très riches ont augmenté leur fortune de 236 milliards d'euros, sur notre dos, et sur celui des milliards d'argent public déversés au patronat au prétexte de la crise sanitaire. »

Au quotidien, fidèle à la pratique contractuelle, l'Union départementale a apporté partout son soutien pour aboutir à la signature d'accords qui améliorent le bas de la fiche de paie.

Il nous est difficile de citer tous les accords signés par nos syndicats sur le mandat écoulé, nous en citons quelques-uns parmi les plus récents :

■ Le syndicat FO U-Log a obtenu 65,00 € bruts mensuels à partir du 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation générale moyenne de 3,82 % à 3,37 % en fonction du niveau de grille, ainsi

que 40,00 € bruts supplémentaires par mois pour une grande partie de salariés devant travailler tous les samedis. À cela s'ajoutent 500 € de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

■ Le 22 décembre 2021, la section FO Manitou a obtenu une augmentation générale des salaires de 3 % pour les non cadres. Les cadres percevront une augmentation générale de 2,2 %. Toutes les primes sont revalorisées à hauteur de 3 %, tandis que les salariés (cadres et non-cadres) bénéficieront également d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) de 300 €. FO a obtenu que les augmentations individuelles (AI) ne soient pas inférieures à 1,5% pour les employés, techniciens et dessinateurs (ETD), ainsi que pour les agents de maîtrise, les cadres bénéficiant d'un forfait minimal de 80 €. (OS 725)

■ Pour 2022, la section syndicale FO Aplex a obtenu pour les ouvriers et les employés 1,8% d'augmentation générale au 1^{er} janvier 2022 + 0,5% au 1^{er} juillet 2022. Pour les TAM, 1,5% au 1^{er} janvier 2022 + 0,5% au 1^{er} juillet 2022.

■ La section FO Aquaprod a obtenu 3% d'augmentation générale des salaires pour 2022 ; une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) de 500 euros, 10 % d'augmentation de la prime transport par zone, une augmentation des primes des chefs d'équipe, techniciens d'atelier et des premiers opérateurs. (OS 725)

■ L'accord salarial 2022 signé par la section Novoferm garantit une augmentation générale des salaires

de 2,8 % bruts mensuels de l'ouvrier à l'employé, technicien et agent de maîtrise (ETAM). Une masse de 0,50% sur les salaires bruts de ces catégories sera consacrée à des augmentations individuelles à partir du 1^{er} juin 2022. Pour le personnel cadre, une enveloppe de 2,80 % sur les salaires bruts de la catégorie sera consacrée à des augmentations individuelles à compter du 1^{er} avril 2022. FO a également négocié une prime exceptionnelle de 300 € qui s'ajoute à la prime inflation de 100 € annoncée par le gouvernement et qui devrait être versée en janvier. (OS 724)

■ La délégation FO Métaux vient de signer l'accord 2022 pour les évolutions salariales des 7 000 salariés de la société ArcelorMittal France, incluant les 500 de Basse-Indre, à savoir: la prime PEPA ou exceptionnelle de 1 000 € pour tous les salariés ; une augmentation générale de 2 % avec un talon minimum d'augmentation de 50 € mensuels pour chaque salarié ; une enveloppe de 0,8 % pour les augmentations individuelles ; un budget pour les promotions hors AI ; la revalorisation de l'ensemble des primes de 2 % ; une rémunération minimale annuelle garantie de 25800 € ; 2,8 % pour des mesures individuelles pour les salariés Cadres (avec une mise en application à partir du 1^{er} avril 2022). (OS 724)



■ Suite au premier mouvement de grève initié par les Territoriaux FO de Saint-Nazaire le 30 juin 2021, FO a obtenu une augmentation de 39€ par mois, voire plus du double pour les salaires les moins élevés. (OS 724)

■ Fin mai 2021, une centaine de salariés chez Daher, soutenus par FO, se sont mis en grève en dehors du processus des NAO. En présence de la section FO lors des négociations avec la direction locale, les grévistes ont obtenu une fourchette dégressive allant de 55 € à 35 € bruts d'augmentation mensuelle selon les niveaux de salaires, pour les seuls périmètres in situ d'Airbus sur avion, soit deux cents

salariés. Les 200 salariés concernés ont donc obtenu une augmentation générale d'environ 3,5 % pour les plus bas salaires et d'un peu moins de 2 % pour les plus hauts salaires dans un contexte où l'aéronautique est difficile et plus spécifiquement pour Daher qui a fait face à un PSE. (OS 720).

■ L'année 2020 a été marquée par la satisfaction de certaines revendications portées par FO Région Pays de Loire tout particulièrement l'augmentation de la valeur des titres restaurant et l'attribution d'une prime Covid pour tous. (OS 720)

■ La mobilisation intense dans le secteur médico-social, dans laquelle FO a joué un rôle de premier plan, a porté ses fruits.

Suite aux dernières négociations sur l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) - 183€ nets parmois-auxagentsdesétablissements sociaux et médico-sociaux autonomes de la fonction publique hospitalière (FPH), de nombreux personnels, titulaires et contractuels, ont bénéficié de la revalorisation de leurs salaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

À cela s'ajoutent également, à compter du mois d'octobre 2021, les revalorisations de grilles indiciaires pour les infirmières en soins généraux et spécialisées, les aides-soignantes, les cadres de santé et les masseurs-kinésithérapeutes. Mais pour nombre de personnels de ces établissements dits « autonomes » n'étant pas considérés comme « soignants », ces agents restent exclus des 183 €. (OS 719)

Important : à l'heure où ce rapport moral est rédigé, le décret appliquant l'extension du Ségur aux personnels cités ici n'est pas paru.

■ La section FO Heppner a signé l'accord salarial 2021, intégrant les éléments de 2020 et une augmentation générale de 1 % en janvier 2021 et à nouveau de 1 % en juillet 2021. (OS 718)

■ La direction de Toyota, qui assurait en juillet 2020 que les salariés comprendraient que l'année soit « blanche » en termes d'augmentations de salaires, a été contrainte de rouvrir les négociations suite à la grève conduite notamment par FO, appuyée sur les assemblées générales. La grève a payé. FO a obtenu : + 1,3% d'AG pour les ouvriers. + 1,1 % pour les salaires des ETD jusqu'au coefficient 240 et une enveloppe de + 0,2 % en AI. + 0,9% d'AG et une enveloppe de +0,4% en AI

pour les salaires ETD ≥ au coefficient 255 et Maîtrise. + 2,1% au 1^{er} avril 2021 d'augmentation des primes. (OS 716)

■ FO Sérís a obtenu l'augmentation des coefficients pour 18 salariés du Centre de télésurveillance Sérís, basé à Saint-Nazaire, soit une augmentation pérenne de 60,09 € bruts pour les employés et de 100,89 € bruts pour les agents de maîtrise. (OS 716)

■ Suite à la mobilisation et aux revendications légitimes de 12 agents grévistes aux urgences psychiatriques du centre hospitalier de Saint-Nazaire, portées par FO, l'Agence Régionale de Santé a décidé de financer une prime avec effet rétroactif de 17 mois, ce qui représente 1700 euros nets récupérés pour ces 12 agents. (OS 714)

■ Chez les municipaux FO de Nantes, depuis 2012, Force Ouvrière revendique la revalorisation du régime indemnitaire "emploi" (RIE) des agents de la voirie. Au final, les personnels de la voirie, avec leurs organisations syndicales, ont gagné une revalorisation du RIE à hauteur de 43,66 € nets par mois. De plus, tous les agents de la maintenance voirie et les maçons paveurs obtiennent la reconnaissance de la catégorie active. C'est la démonstration que la détermination et la mobilisation des agents paient. (OS 711)

■ La Commission administrative de l'Union départementale se félicite de l'obtention de 49 points d'indice (183 € nets) pour plus d'un million d'hospitaliers et qui fait écho à la formidable mobilisation des hospitaliers. Elle revendique les 183€ pour tous les agents hospitaliers du titre IV de la fonction publique, y compris du versant « handicap » du médico-social. Elle demande l'ouverture de négociations pour une revalorisation indiciaire de même niveau pour tous les fonctionnaires. (OS 711)

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58^{ème} année. CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h
Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier
2 Pl. de la Gare de l'État, 44200 Nantes -
Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il OS : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il FO44 : udf44@force-ouvriere.fr



La période qui s'est écoulée depuis le XXVII^{ème} congrès du 13 mars 2018 se caractérise bien sûr par la pandémie de covid-19 et les mesures liberticides prises par le gouvernement au nom de la situation sanitaire.

Cependant, cela ne doit pas occulter le fait que cette même période a été traversée par une lame de fond de colère et de résistance ayant ébranlé les sommets mêmes de l'appareil d'État.

L'irruption du mouvement des gilets jaunes à compter du 17 novembre 2018, marqué à la fois par son caractère spontané et par sa tentative de s'organiser sur le modèle d'assemblées représentatives ne pouvant laisser indifférents les militants syndicalistes que nous sommes, a permis de fortifier l'organisation du rapport de force contre les mesures destructrices du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Certes, les relations entre le mouvement syndical et le mouvement des gilets jaunes – qui portait en son cœur la

question du pouvoir d'achat – n'ont pas été linéaires, parfois emplies de contradictions et d'incompréhensions mutuelles. Cela étant, il est indéniable que nombre de militants Force Ouvrière ont rejoint les ronds-points ou les manifestations du samedi. Surtout, un souffle nouveau a soufflé sur le pays.

L'étau s'est notamment desserré sur les lieux de travail. Les grèves et les mobilisations se sont succédées dans les entreprises et les administrations, sous des formes diverses, bousculant parfois nos habitudes, confortant cependant le mouvement revendicatif et le syndicalisme de terrain.

La dynamique ouverte par les gilets jaunes a ainsi connu un prolongement sur le terrain syndical, posant la question d'une nécessaire coordination d'ensemble :

► Coordination nationale de la grève de 250 services d'urgences à partir du 19 mars 2019 ;

► Grève à compter du 5 décembre 2019, avec pour point de départ les salariés de la RATP, appuyée sur les assemblées

É

L'édito par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



générales de grévistes avec leurs organisations syndicales et exprimant une volonté de rompre avec les journées d'action saute-mouton ;

► Grève historique des personnels hospitaliers, en particulier le 16 juin 2020, aboutissant à l'obtention de 183 € de complément de traitement indiciaire (CTI) ;

► Coordination nationale de la mobilisation des personnels sociaux et médico-sociaux à partir des positions du syndicat FO des établissements de Mindin, avec l'appui de la fédération FO des Services publics et de Santé, pour l'extension de ces 183 €.

La grève majoritaire du 13 janvier 2022 dans l'Enseignement complète cet état d'esprit combatif. Par

milliers, les personnels de toutes les catégories de l'Éducation nationale ont manifesté pour obtenir l'arrêt des protocoles inapplicables qui sèment un désordre indescriptible dans les écoles et établissements, ainsi que des recrutements immédiats de personnels sous statut pour assurer le remplacement des enseignants. Sous la pression, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé la création de 825 postes statutaires de professeurs des écoles. Certes, ce n'est pas assez. Mais c'est tout de même une victoire à mettre au crédit de la grève et un point d'appui pour obtenir plus.

Nous avons tous constaté durant ces quatre années qu'en même temps

que le rapport de force s'est aiguisé, le gouvernement n'a eu de cesse de restreindre le régime de liberté dans lequel nous menons notre activité syndicale.

Malgré cela, nous avons réussi à obtenir satisfaction sur certaines de nos revendications, même partiellement. Nous avons obtenu le report de la contre-réforme des retraites, qu'Emmanuel Macron avait pourtant mis au centre de son quinquennat.

Tout ceci doit donc nous conforter : restons plus déterminés que jamais à défendre les intérêts matériels et moraux des salariés, à formuler nos revendications et réunir nos collègues de travail et, quand c'est nécessaire, à dire non.

■ Libre et indépendant : l'ADN de FO

I- Les revendications, pas le « grand débat »

L'Union départementale ne se prive jamais de participer à des réunions ou des audiences avec les pouvoirs publics, lorsque le cadre permet de réellement réaffirmer nos revendications.

Il n'en va pas de même avec les tentatives de nous associer à un « diagnostic partagé » ou à la mise en oeuvre de politiques gouvernementales contraires aux intérêts matériels et moraux des salariés.

Rappelons-nous. Ébranlé par le mouvement des gilets jaunes, le président de la V^e République, Emmanuel Macron, a tenté de circonscrire l'incendie par une répression féroce et en essayant d'instaurer, au début de l'année 2019,

un « grand débat » national.

Dans un communiqué du 14 janvier 2019, le Bureau de l'Union départementale déclinait ainsi sa participation au « grand débat » :

« Le rôle du syndicat, plus que jamais, est de défendre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière, d'améliorer les conditions de vie et de salaire de celle-ci et non de participer à la mise en musique des plans destructeurs d'ampleur décidés « en haut ». L'heure n'est pas à participer à des discussions stériles mais au contraire à se préparer aux combats à venir. La place de notre organisation syndicale n'est donc pas dans le grand débat annoncé. Aucun représentant



de l'Union départementale Force Ouvrière, ni mandaté par elle dans un organisme (CESER, Sécurité Sociale, Formation Professionnelle, etc.) ne sera présent à aucune réunion du grand débat. Notre indépendance, ce sont les revendications, pas le grand débat ! ».

II- Pas de consensus sanitaire : la défense des garanties collectives

Passée la sidération des premiers jours du confinement de mars 2020, l'Union départementale a rapidement et totalement déconfiné ses activités, rouvert ses locaux, assuré la parution de sa presse et de ses communiqués, maintenu ses instances, y compris de manière élargie à tous les militants.

L'Union départementale s'est rendue disponible pour aider les syndicats et les sections syndicales du département, à répondre aux questionnements de nombre de salariés et parer à toutes les situations.

L'Union départementale a revendiqué

l'abrogation de la loi n°2020-290, dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, promulguée le 23 mars dernier. Cette loi a en effet instauré un « état d'urgence sanitaire » limitant drastiquement les libertés démocratiques et autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance « en matière de droit du travail, de droit de la sécurité sociale et de droit de la fonction publique ».

L'Union départementale revendique l'abrogation des différentes lois – notamment la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 « relative à la gestion de la

crise sanitaire » – qui, dans la lignée de celle de mars 2020 ont instauré le « passe sanitaire », puis le « passe vaccinal ».

L'Union départementale a été à l'initiative de rassemblements devant la préfecture, notamment le 18 juin 2020 pour la levée de l'état d'urgence, le 21 juillet et le 14 septembre 2021 contre le passe sanitaire : « ni sanctions, ni suspensions ».

L'Union départementale a rejeté toutes les tentatives gouvernementales de diviser les rangs des salariés et de désigner des boucs émissaires.

III- Défense du droit de grève, de la liberté d'expression et de manifester

Instrumentalisant les violences qui se sont déroulées à la marge d'une manifestation non syndicale le 21 janvier 2022, le ministre de l'Intérieur a déclaré vouloir contraindre les organisations syndicales du département à déclarer leurs manifestations. Pour l'Union départementale, c'est non.

Au nom de la défense de la liberté d'expression et de presse, l'Union

départementale s'est également opposée à la procédure de dissolution engagée par ce même ministre à l'encontre d'un média nantais, Nantes révoltée.

Déjà, au mois de mars 2021, l'Union départementale avait soutenu l'organisation étudiante UNEF, qui était la cible d'une campagne nationale visant sa dissolution, relayée par le

ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.

Le 6 janvier 2022, l'Union départementale s'est en outre adressée au préfet de Loire-Atlantique en défense du droit de grève remis en cause pour les enseignants du premier degré lors d'une mobilisation locale à Nantes le 14 décembre précédent.

IV-« Sans liberté, pas de syndicat libre »

Dans la continuité du quinquennat Hollande, l'actuel président de la V^{ème} République et son gouvernement ont utilisé le 49-3 pour essayer d'imposer par la force la contre-réforme des retraites, qui a cependant dû être retirée du fait de notre résistance.

Cette politique du 49-3 a trouvé son prolongement dans la mise en oeuvre d'un état d'urgence permanent, prétendument « sanitaire », attribuant au gouvernement et au préfet des pouvoirs exorbitants –, ainsi que dans des mesures répressives que l'Union départementale a condamnées.

Rappelant que la première des violences est celle qui consiste à réduire les droits, les libertés, les garanties collectives et à stigmatiser l'action revendicative des organisations syndicales, l'Union départementale a réaffirmé à plusieurs reprises son soutien à des militants, notamment Force Ouvrière, ayant subi la répression étatique, notamment à l'occasion des manifestations des gilets jaunes ou lors du mouvement des enseignants contre la mise en oeuvre des épreuves de contrôle continu en lieu et place d'un véritable baccalauréat, reposant sur des épreuves terminales, anonymes, les mêmes pour tous.

Le président Emmanuel Macron et son gouvernement, par leur logique d'affrontement, portent la responsabilité de drames tel que celui survenu à Nantes, dans la nuit du 21 au 22 juin 2019 : la mort du jeune Steve Maïa Caniço.

Ce 4 janvier 2022, l'Union départementale a été à l'initiative d'un communiqué intersyndical pour « l'abandon des poursuites contre Elie Domota, ainsi que contre tous les militants syndicalistes. Pour la défense des libertés syndicales, pour le droit de manifester et de revendiquer, nous envoyons cette prise de position aux autorités publiques ».

Dans ce contexte général, tout en

réaffirmant son indépendance vis-à-vis de l'État, des partis, du patronat et des églises, l'Union départementale a rappelé que le mouvement syndical ne saurait être indifférent au régime de liberté dans lequel nous menons notre action revendicative : sans liberté, pas de syndicat libre.

C'est la raison pour laquelle l'Union départementale s'est engagée dans la mobilisation intersyndicale et en liaison avec le Syndicat des avocats de France et des associations de défense des libertés pour le retrait puis l'abrogation de la loi « Sécurité globale » à compter du mois de novembre 2020 : « Force Ouvrière est opposée à la proposition de loi relative à la sécurité globale car elle porte atteinte aux libertés et en particulier à la liberté de manifester et à l'action revendicative. Sur de très nombreux points, elle s'oppose aux principes républicains et elle constitue une dérive inquiétante pour la démocratie. Comme l'exprime le communiqué commun 44 du jeudi 3 décembre, « la proposition de loi amplifie comme jamais une logique « sécuritaire » dans laquelle la surveillance généralisée de toute la population devient la norme. Cette logique ouvre la porte à de graves tensions sans que la sécurité de toutes et tous ne soit mieux assurée » (communiqué du 7 décembre 2020).

L'Union départementale a également revendiqué l'abrogation des décrets du 4 décembre 2020 généralisant le fichage, y compris de militants syndicalistes.





Rapport moral 2018-2022

■ 183 € pour tous !

Le syndicat FO des Établissements de Mindin, avec notamment le soutien entier de l'Union départementale, a été le moteur de la mobilisation pour l'extension des 183€ à tous les personnels du médico-social et du social. Vous trouverez ci-dessous, le compte-rendu de la grève du 8 septembre 2020 paru dans l'OS n°711.



À l'initiative de FO, 300 agents médicaux-sociaux étaient mobilisés à Mindin le 8 septembre 2020

PAR leur mobilisation, avec leurs organisations syndicales, les personnels hospitaliers ont obtenu une augmentation générale des salaires de 183 € nets par mois, soit 49 points d'indice. Cette augmentation indiciaire, consignée dans le « Ségur de la Santé », constitue une victoire pour 1,1 million de personnels hospitaliers et un incontestable recul du gouvernement : du jamais vu depuis 1988 ! C'est un point d'appui pour

l'ensemble des fonctionnaires et des salariés de ce pays.

Cela étant, 40 000 personnels hospitaliers du secteur médico-social sont à ce jour exclus de cette revalorisation. C'est le cas notamment des 850 agents des établissements de Mindin, où Force Ouvrière est fortement implantée, mais également des personnels de la maison d'accueil spécialisée (MAS) de Couëron, etc. C'est inacceptable !

C'est la raison pour laquelle, appuyé par l'Union départementale, le Groupement départemental FO des Services publics et de santé de Loire-Atlantique a lancé un appel à la grève et à la mobilisation devant les établissements de Mindin le 8 septembre dernier. Les personnels médico-sociaux refusent d'être les laissés-pour-compte du « Ségur ». Ils revendiquent à juste titre les 49 points d'indice, les 183€ nets mensuels.

INTERVIEW

■ Les salaires au coeur des revendications de FO U-Log

Xavier Suzanne – Délégué syndical central d'U-Log - a répondu aux questions de l'Ouest Syndicaliste.

Vous venez de finir vos négociations salariales. Peux-tu nous les présenter ?

Nous avons obtenu 65,00 € bruts mensuels à partir du 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation générale moyenne de 3,82 % à 3,37 % en fonction du niveau de grille. Nous avons par ailleurs obtenu 40,00 € bruts supplémentaires par mois, ainsi que 4 samedis de repos annuels pour une grande partie de salariés dont le contrat dispose pourtant qu'ils doivent travailler tous les samedis. Cela s'ajoute aux 500 € de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) perçue au mois de décembre 2021, qui fait suite à



celle de 1 000 € en 2020. Pour mémoire, cela faisait trois ans que nous n'avions pas signé un accord avec la direction, dont les propositions étaient bien trop faibles. Un an auparavant, nous avions appelé à une grève sur les salaires qui avait été très suivie, avec une moyenne de 70 % de grévistes dans les entrepôts, dont des pics à plus de 90 %. On peut mesurer le chemin parcouru.

Comment expliques-tu la « facilité » relative de cet accord ?

Notre implantation syndicale est un atout majeur. De plus, la tentative de la direction de transformer la prime vacances en une prime sanctionnant l'absentéisme a permis un front commun des organisations syndicales centré sur l'augmentation générale des

salaires. Cela étant, le contexte général a également pesé. Force Ouvrière s'est fait l'écho de la forte attente des salariés du fait de l'inflation et la hausse du coût de la vie. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les salariés sur le terrain, nous portions la revendication de 6 % d'augmentation générale (AG) avec la volonté que toute la négociation porte essentiellement sur le salaire – et non sur la sauce autour comme on dit.

C'est pour cette raison que nous avons essayé d'avancer les NAO fin 2020, mais la direction avait exprimé son désaccord, suivie par les autres organisations syndicales.

Par ailleurs, en 2021 comme en 2020, grâce à la situation sanitaire et aux politiques gouvernementales mises en œuvre, le chiffre d'affaires de l'entreprise augmente de manière quasi-exponentielle : les salariés n'auraient pas compris que leurs salaires stagnent. Et il faut être attentif au fait que le patron n'était pas serein du fait d'une répétition de grèves dans le secteur de la grande distribution : Leroy Merlin, Décathlon, FNAC, Lidl, Auchan, Carrefour... En deux réunions, l'affaire a donc été pliée.

Quelles sont les suites ?

Le syndicat rend compte du résultat de ces NAO auprès des militants et des salariés dans les entrepôts de toute la France. Ces derniers sont satisfaits, les retours sont positifs.

Ce 27 janvier, plusieurs milliers de manifestants en Loire-Atlantique pour exiger l'augmentation des salaires



● Intervention de Michel Le Roc'h - Secrétaire général de l'UD C.G.T.-Force-Ouvrière de Loire-Atlantique

CHERS camarades, l'Union départementale Force Ouvrière se félicite de cette journée de mobilisation et de grève intersyndicales dans tout le pays sur la question brûlante des salaires des actifs, retraités et chômeurs.

Non, ce n'est pas parce qu'il y a la campagne électorale qu'il faut taire nos revendications. Le gouvernement et le patronat ne font aucune trêve pour s'en prendre à notre pouvoir d'achat. Les prix des carburants à la pompe explosent, ceux de l'énergie aussi, tout comme les fruits et légumes et les produits de première nécessité. Et les salaires ne suivent pas.

Il y a ici présent dans ce rassemblement des accompagnantes des élèves en situation de handicap que l'on appelle AESH. Elles gagnent un peu plus de 700 € par mois pour aider des enfants à suivre leur scolarité. Elles se sont organisées en comité national, avec les syndicats pour exiger un vrai statut et un vrai salaire. Elles ont fait grève à plusieurs reprises.

Côté cour le gouvernement se gargarise de sa politique d'inclusion scolaire, et côté jardin il refuse les revendications des salariées qui la mettent en place au quotidien. (...)

Au lieu d'emmerder les non vaccinés qui ne sont en rien responsables des 17 400 fermetures de lits dans les hôpitaux qu'il a décidées, le gouvernement ferait mieux d'emmerder les évadés fiscaux qui coûtent chaque année au pays 100

milliards d'euros. (...)

Alors lorsque nous revendiquons 5 ou 10 % d'augmentation pour tous sur nos salaires, retraites, pensions et allocations, lorsque nous revendiquons 300 € d'augmentation du SMIC, nous sommes extrêmement raisonnables. Nous avons fait les calculs, l'ensemble de ces demandes légitimes représenterait 155 milliards d'euros.

Cela paraît énorme, mais ce n'est rien comparé à l'enrichissement des milliardaires français sur les 18 derniers mois : ces très riches ont augmenté leur fortune de 236 milliards d'euros, sur notre dos, et sur celui des milliards d'argent public déversés au patronat au prétexte de la crise sanitaire. (...)

Le ras le bol est là. Dans de nombreux secteurs des mouvements importants ont lieu comme la grande grève de l'enseignement du 13 janvier mais aussi ces dernières semaines les grèves à la Sécu, à Auchan ou dans le médico-social pour ne citer que celles-ci. Nous avons par la détermination obtenu des augmentations générales de salaire au-delà de l'inflation dans de nombreuses boîtes dans le cadre des NAO.

Aujourd'hui, nous avons choisi de frapper ensemble parce que nous avons toutes et tous les mêmes intérêts face au gouvernement qui ne s'intéresse qu'aux dividendes des spéculateurs. Continuons ensemble à nous réunir, à agir, à décider des initiatives à prendre pour nos revendications. Ne lâchons rien !

Pour conclure mes camarades, je dois réagir aux propos du ministre de l'intérieur. Se saisissant du prétexte des dégradations et des violences commises lors de la manifestation du 21 janvier dernier à Nantes, ce dernier a déploré le fait que nous ne déclarions pas nos manifestations. Ne lui en déplaise, il y a en effet une tradition en Loire-Atlantique : jamais nous ne demandons l'autorisation du préfet pour manifester et exprimer nos revendications. C'est pour nous une question de démocratie et ce n'est pas à l'État de dicter notre ligne de conduite.

Bien sûr, les violences du 21 janvier - qui sont aujourd'hui utilisées pour nuire au mouvement revendicatif - sont inacceptables. Mais avons-nous entendu les ministres Castaner puis Darmanin condamner le déchaînement de violences qui, dans la nuit de 21 au 22 juin 2019, a conduit à la mort tragique de Steve Maia Caniço ? Les avons-nous entendus condamner nettement ces exactions ? Ont-ils tiré toutes les conclusions nécessaires ? Non. Alors, assez du 2 poids 2 mesures !

Mes camarades, au moment où le ministre réclame l'interdiction d'un média nantais, en l'occurrence Nantes révoltée, dont nous ne partageons pas nécessairement les analyses, je tiens à réaffirmer notre attachement à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Non, les libertés ne se dissolvent pas !

■ L'Union départementale des Retraités FO de Loire-Atlantique engagée dans le rapport de force pour l'augmentation immédiate des pensions et des retraites



Plus de 25 000 retraités ont défilé à Paris le 2 décembre 2021 à l'appel de neuf organisations de retraités (FO, CGT, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA).





■ Défense de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage Maintien de tous nos régimes de retraites



À l'occasion de son XXVII^e Congrès, l'Union départementale a réaffirmé son indéfectible attachement à la Sécurité sociale de 1945, régime assurantiel dont les recettes sont issues des cotisations salariales et patronales, constituant le salaire différé.

De la même manière, le Congrès a rappelé « les principes fondamentaux qui ont présidé à la création de l'assurance chômage en 1958 et qu'il s'agit aujourd'hui de préserver : un système conventionnel (non législatif), paritaire (non sous la tutelle de l'État), contributif (assis sur des cotisations) et qui verse un revenu de remplacement, proportionnel au salaire sur lequel il a été cotisé selon une logique assurantielle (non une aide forfaitaire, versée par l'État, selon une logique d'assistance) ».

L'Union départementale a ainsi appuyé l'activité revendicative de son syndicat départemental OSDD et de la section régionale Pôle Emploi contre la « réforme » de l'assurance chômage dont la mise en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2021 a entraîné un durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage et une perte de 17 % des allocations pour un nombre considérable de travailleurs privés d'emploi.

Contre la volonté du président Macron et de ses gouvernements de mettre en place un système de retraite par

points, l'Union départementale n'a eu de cesse de réaffirmer sa revendication du maintien du régime général et des régimes particuliers, ainsi que celui du Code des pensions civiles et militaires.

Le XXVII^e Congrès prenait alors la mesure de « la décision du gouvernement de reporter à 2019 son projet de « réforme » des retraites ». Il appelait en conséquence à « mettre à profit ce délai pour préparer le rapport de force nécessaire à sa mise en échec ». Nous avons vu juste : le président de la V^{ème} République a en effet été contraint d'abandonner, sur la durée de ce quinquennat, son projet de système de retraite par points, pourtant annoncé comme la « mère de toutes les réformes ».

Ce recul – ou plutôt ce succès – est à mettre au compte de l'intense mobilisation pour le retrait du projet Macron/Delevoe, marqué par la grève à compter du 5 décembre 2019, vertébrée par les assemblées générales de grévistes et dont le point de départ a été la mobilisation des agents de la RATP.

N'oublions pas également que notre Confédération a été un moteur dans ce combat revendicatif. L'Union départementale, comme celles venues de toute la France, a ainsi pris une part active dans la manifestation nationale à Paris organisée par Force Ouvrière le 21 septembre 2019, qui a réuni 15 000 militants déterminés et revendicatifs : « non à la concertation, préparons la grève unie pour le retrait du projet Macron / Delevoe ; pour le maintien de tous nos régimes de retraite, du public comme du privé ».

L'Union départementale peut se féliciter d'avoir été pleinement engagée dans l'action commune pour la reconduction de la grève et d'avoir publié à plusieurs reprises un 4-pages explicatif, permettant aux salariés et aux agents de la fonction publique de comprendre le mécanisme de cette contre-réforme et d'évaluer les pertes sèches de pension que celle-ci engendrerait.



Le 5 décembre, près de 40 000 manifestants en Loire-Atlantique

Extrait de la déclaration du 16 décembre 2019 du bureau élargi de l'UD C.G.T.-FO de Loire-Atlantique

Le bureau de l'UD se félicite de l'unité d'action FO / CGT / FSU et Solidaires réalisée dans le département pour le retrait de la « contre-réforme » des retraites par point. Le bureau se félicite des appels communs réaffirmés à reconduire la grève. C'est la grève qui encadre les manifestations et les actions et non l'inverse.

Le bureau de l'UD met donc en garde tous les militants concernant les tentatives de certains d'organiser des « temps forts » et entre les « temps forts », des actions ou opérations de blocus sans réel lien avec la grève et

sa généralisation. Cette stratégie est, à coup sûr, celle de la défaite.

Le bureau de l'UD réaffirme également la nécessité de l'indépendance de notre action revendicative, contre les tentatives de la mettre à la remorque d'organisations politiques qui cherchent à se refaire ainsi une santé.

Enfin, le bureau de l'UD invite les syndicats et les militants à tout mettre en œuvre pour organiser des assemblées générales sur les lieux de travail demain et (ou) mercredi (en commun avec les autres sections

syndicales quand les conditions sont réunies), à reconduire la grève et à constituer des comités de grève pour l'organiser. C'est par la grève et sa généralisation dans le public et dans le privé que nous ferons plier le gouvernement. Ne sommes-nous pas fondés à dire : « au bout de plusieurs jours de grève, Philippe répond par un doigt d'honneur, il maintient tout, il accélère. Et il est clair pour tout le monde que Macron, Philippe, Delevoe roulent pour les assurances. Mardi 17, on sera des millions en grève. Macron ne retire pas son texte ? On ne reprendra pas.

La signification du comité de grève

Yvon Rocton - Syndicaliste FO Sud-Aviation - 1968

● Extrait d'un document diffusé par les militants FO lors des manifestations en Loire-Atlantique

Les comités de grève expriment à un moment donné les aspirations globales de la classe ouvrière et manifestent l'évolution de la situation vers une dualité de pouvoir au sein de la société capitaliste.

Il y a d'un côté l'État bourgeois représenté par l'ensemble de ses forces de répression : juridique, policière, etc., le gouvernement. De l'autre côté le comité de grève, c'est l'embryon du pouvoir ouvrier face à l'État capitaliste.

Qu'est-ce qu'un piquet de grève ? Ce n'est pas autre chose que le début de l'armement du prolétariat, c'est-à-dire un organe de combat, même si il n'a pas les fusils... Mais il protège les grévistes.

Le comité de grève, s'il ne peut pas se substituer aux syndicats, tend à dépasser le cadre syndical pour poser plus largement le problème du pouvoir. (...) Sur le plan syndical, les organisations syndicales ne peuvent pas poser d'une manière générale les problèmes politiques

fondamentaux. Le syndicat reste généralement au plan revendicatif même si, obligatoirement, il pose les problèmes politiques. Mais il ne peut pas pousser cela jusqu'à son maximum, dans la mesure où le syndicat ne rassemble qu'une fraction de la classe ouvrière.

Le comité de grève, en se coordonnant au niveau des localités, des quartiers, au niveau des départements, puis au niveau national, crée une structure de l'état ouvrier embryonnaire au sein même de la société bourgeoise. C'est-à-dire qu'il pose le problème de savoir qui va être le maître dans le pays, de l'État capitaliste ou de la classe ouvrière. De la même manière, à l'usine, le comité de grève et les piquets de grève posent le problème de savoir qui est le maître : le patron ou les ouvriers...

À l'échelle nationale, le comité national de grève par exemple étant assis, étant structuré sur les comités de base à tous les échelons, c'est le problème de l'État ouvrier

naissant qui tend à se développer, à s'organiser.

Ce matin, nous étions au comité de grève des enseignants et parents d'élèves de Rezé. (...) Il a d'abord été discuté de la situation générale en fonction du référendum de De Gaulle. Il a été discuté de comment il fallait organiser la grève chez les instituteurs, organisation matérielle, etc. Il a été également discuté comment on peut aider les travailleurs en grève dans les usines pour que les enfants puissent aller dans les garderies. (...) Comment on va aller voir les commerçants pour qu'ils puissent faire des crédits et qu'ils soient avec nous. (...)

C'est comme cela, je pense, qu'il faut poser le problème du comité de grève, à savoir l'organisation de la classe pour répondre à cette question, qui est le maître aujourd'hui : les travailleurs ou les patrons ? »

Mystifications gouvernementales...

Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

Plus le mensonge est gros...

NON À LA RETRAITE PAR POINTS
MACRON VEUT PLUMER ÉGALEMENT LES SALARIÉS DU PRIVÉ

Parce que le projet Macron/Philippe de retraite par points concerne aussi les salariés du privé que les régimes spéciaux et les fonctionnaires...

Parce que les 18 millions de salariés du privé subiront des pertes allant jusqu'à 50 % de leurs pensions brutes mensuelles...

Parce que le gouvernement veut supprimer le régime général et l'AGIRC-ARRCO, pillant les 70 milliards d'euros de réserves constituées par les salariés eux-mêmes pour les placer sur les marchés financiers...

Parce que le gouvernement veut instaurer la retraite pour les morts, avec des départs annoncés bien au-delà de 64 ans...

ORGANISONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS NOS ENTREPRISES

POUR CONSTRUIRE LA GRÈVE UNIE ET OBTENIR LE RETRAIT DU PROJET MACRON

Simulation !

400 €	339,88 €
par mois	par mois
1 200 €	1 113,66 €
par mois	par mois

une somme à 64 ans, soit plus de 800 € par mois

48 €
 1 101,00 € || par mois | par mois |

une somme à 64 ans, soit plus de 800 € par mois



Rapport moral 2018-2022

■ Défense de l'outil de travail

En appui des syndicats et des sections syndicales FO du département, en liaison avec la Confédération et les Fédérations concernées, l'Union départementale s'est engagée à de multiples reprises dans la défense de l'activité industrielle en Loire-Atlantique, ainsi que de tous les emplois qui lui sont liés. Deux dossiers majeurs ont notamment été au cœur de nos

revendications sur la période qui a suivi le XXVII^{ème} Congrès : la centrale thermique de Cordemais et les chantiers navals de Saint-Nazaire. L'Union départementale a notamment été partie prenante des différentes rencontres avec le préfet ou les élus locaux (parlementaires et collectivités locales), mais également à l'échelon ministériel, pour soutenir un véritable

projet industriel permettant de maintenir toute la puissance électrique installée sur Cordemais et obtenir l'abandon de la vente à la découpe des chantiers navals de Saint-Nazaire à l'entreprise italienne Fincantieri.

● Centrale EDF de Cordemais

Pour une vraie alternative industrielle

Suite à l'abandon du projet Ecocombust, le syndicat FO EDF Cordemais, avec le soutien de sa fédération et de l'Union départementale, propose une véritable alternative industrielle permettant de maintenir le site de Cordemais et ses emplois. Il s'agit d'un projet d'implantation d'Unités de production d'hydrogène vert et de cycles combinés à hydrogène pour produire de l'électricité entièrement décarbonée. Force Ouvrière refuse catégoriquement la fermeture annoncée de Cordemais à l'horizon 2024 ou 2026 : le syndicat revendique le maintien du site et de tous ses emplois. C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière

demande que le gouvernement et la direction d'EDF, ainsi que les élus locaux, étudient son projet dans les délais les plus brefs. L'Union départementale était ainsi représentée au sein des délégations FO, notamment auprès des collectivités locales telle que la Région Pays de la Loire, et des parlementaires du département. Vous trouverez ci-après l'article rédigé pour L'Ouest Syndicaliste n°725 (janvier 2022) par les camarades de FO EDF Cordemais, Philippe Perrochon et Franck Barbachou, respectivement délégué syndical et secrétaire du syndicat.

● Chantiers de l'Atlantique

L'État reste l'actionnaire majoritaire

Le 7 janvier 2021, alors que les Chantiers de l'Atlantique demeuraient sous la menace d'un rachat par le groupe italien Fincantieri, l'Union départementale, en lien avec le syndicat FO des Métaux de Saint-Nazaire et environs et la section des Chantiers de l'Atlantique, lançait une campagne pour que l'État maintienne son contrôle sur le chantier naval, en présence du camarade Yves Veyrier, secrétaire général de la Confédération générale du travail - Force Ouvrière. Une rencontre sur site avec les militants FO du Chantier naval, puis avec les camarades de l'interprofessionnelle était notamment à

l'agenda. Yves Veyrier a également rencontré le maire de Saint-Nazaire, David Samzun, et le sénateur Yannick Vaugrenard, tandis qu'un échange téléphonique avait eu lieu la veille avec la présidente de Région, Christelle Morançais. Les rédactions de France 3 Pays de la Loire, France bleu, L'Écho de la presqu'île, Ouest France, Presse Océan, n'ont par ailleurs pas manqué l'occasion de participer à la conférence de presse qui s'est déroulée dans les locaux de l'Union locale FO de Saint-Nazaire. Vous en trouverez le compte rendu ci-dessous (extrait de L'Ouest syndicaliste n°715).

■ La centrale de Cordemais toujours aussi indispensable

FO réaffirme son projet de centrale à l'hydrogène

LA France compte sur les tranches charbon, notamment celles de la centrale de Cordemais, pour cet hiver 2022. Les risques qui pèsent sur l'approvisionnement en électricité de notre pays forcent le gouvernement à revoir sa copie, au moins temporairement. Dans le cadre du niveau fixé dans la loi énergie climat pour pousser les centrales à charbon à fermer, un décret limite actuellement leur fonctionnement à 700 heures sur l'année. Un projet de décret prévoit cependant d'élever le seuil de fonctionnement des tranches charbon à 1 000 heures pour la période entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 février 2022, afin de passer la pointe hivernale. Finalement, les tranches charbon de Cordemais reviendraient à un fonctionnement d'avant la loi énergétique, sic ! Une consultation publique - qui est en cours jusqu'au 20 janvier 2022 - et un avis du Conseil supérieur de l'Énergie sont nécessaires pour modifier le décret. Cela n'interviendra de toute façon pas avant fin janvier. Même s'il y a des indisponibilités dans le nucléaire dues à des entretiens retardés à cause de la Covid-19, cela ne justifie pas que la France se retrouve dans une position de sous-alimentation électrique en 2022. Pour Force Ouvrière, c'est inadmissible. La fermeture des centrales fioul puis des centrales à charbon, remplacées par des énergies renouvelables (ENR), qui ne sont pas disponibles quand on en a besoin, a créé cette pénurie. Cette dernière contribue à faire flamber les prix de l'énergie. La concurrence, annoncée comme une « révolution » pour les particuliers, se traduit dans les faits par des hausses de prix exponentielles. Cela démontre le fiasco de cette orientation prise

par les différents gouvernements français, qui se sont soumis aux directives de Bruxelles et à la gouvernance allemande. Cette triste réalité doit nous rappeler qu'avant tous ces changements, la France avait le kilowattheure le moins cher d'Europe et au même prix sur tout le territoire. C'était un vrai service public ! Aujourd'hui, nous sommes sous la menace de délestages ciblés. Combien de temps dureront ces coupures ? Surprise ! Cela dépendra des températures du moment, de l'ensoleillement, de la force du vent... et de la région que vous habitez. Il faudra mieux vivre dans les grandes villes, qui seront protégées, que dans les banlieues ou les campagnes. Les décideurs politiques se font très discrets. En effet, il est difficile d'admettre que l'on prend de mauvaises décisions au mauvais moment. Pourtant, Force ouvrière alerte depuis des années le plus haut niveau de l'État sur le fait que l'on a pris le mauvais chemin. Les préoccupations de nombreux citoyens concernant l'environnement sont instrumentalisées, sous le couvert d'un écologisme de façade, au profit d'intérêts financiers. La décroissance énergétique en est un avatar. C'est la raison pour laquelle le syndicat Force Ouvrière milite pour le maintien du service public à la française et propose un projet de centrale à l'hydrogène. Celui-ci permettrait de gommer l'intermittence des ENR, serait mobilisable à la demande et ne rejeterait que de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. C'est une vraie énergie d'avenir, durable et propre. Cela permettrait également de conserver notre indépendance énergétique. ■



De g. à d. : Yves Veyrier, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail FO - Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO des Chantiers de l'Atlantique - Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique.

YVES Veyrier a rappelé les interrogations et inquiétudes légitimes qui accompagnent le projet de cession des Chantiers de l'Atlantique, détenus aujourd'hui majoritairement par l'État français, à Fincantieri : « Les Chantiers de l'Atlantique se portent bien aujourd'hui, après avoir connu des périodes compliquées, notamment grâce à la stabilité financière qu'assurent les garanties de l'État. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de fragiliser ce secteur, ni de subir les aléas d'autres États. Le rachat d'Alstom par General Electric a d'ailleurs créé un précédent. On se souvient que les engagements de la société américaine se sont soldés par la suppression de mille emplois à Belfort. Dans le cas présent, il existe un risque véritable d'un transfert, à plus ou moins long terme, des activités du chantier de Saint-Nazaire vers la Chine ». (...) Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO des Chantiers de l'Atlantique (...) rappelle que, dès l'annonce de la signature d'un premier accord entre le gouvernement français et Fincantieri en mai 2017, « Force Ouvrière a alerté les pouvoirs publics sur le fait que le groupe italien procède à des transferts de technologie avec le chantier naval chinois CSSC. Nous avons d'ailleurs été reçus à plusieurs reprises, à notre demande, au ministère de l'économie, à Bercy ». Les craintes en matière d'emplois sont fondées. La survie même du chantier naval de Saint-Nazaire est à terme menacée : « Fincantieri fait déjà du bateau de croisière, possède son propre bureau

d'études et son service achat (...) ». Les chantiers navals de Saint-Nazaire, fleuron industriel doté d'une très riche histoire, font vivre près de 10 000 emplois directs et indirects sur le bassin nazairien, sans compter les commerces et les services du secteur. Pourtant, les chantiers nazairiens ont connu trois ventes lors de ces quinze dernières années. « Nous avons besoin de sécurité », confirme Nathalie. « Depuis que l'état est actionnaire majoritaire, notre carnet de commandes est plein. Ce n'est pas l'état lui-même qui a rempli pour dix ans notre carnet de commandes, mais les garanties qu'il apporte auprès des banques afin d'assurer les montages financiers et rassurer les clients ». Elle précise par ailleurs que « le chantier ne coûte rien à l'état aujourd'hui. L'outil industriel est maîtrisé. Dans un pays comme le nôtre, qui compte 5 000 kilomètres de côtes, c'est incompréhensible que l'état ne mène pas une politique volontariste en matière de construction navale ». Et d'afficher pour conclure la détermination de Force Ouvrière : « Nous demandons que l'état demeure l'actionnaire majoritaire des Chantiers de l'Atlantique. Nous n'acceptons d'ailleurs pas l'argument selon lequel l'état ne devrait pas jouer de rôle industriel... ou alors qu'on nous explique pourquoi le rachat par Fincantieri ne poserait quant à lui pas de problème, alors que le groupe italien est détenu à plus de 70 % par l'État italien ». ■

« Depuis que l'État est actionnaire majoritaire, notre carnet de commandes est plein »



6 000 manifestants à Paris le 4 décembre, devant le ministère de la Santé, pour la défense de l'hôpital

■ Défense des services publics

Depuis le « tournant de la rigueur » de 1983, les services publics sont la cible de coupes budgétaires drastiques, entraînant le gel des traitements des agents publics, des suppressions massives de postes et une dégradation de la qualité du service rendu aux usagers, ainsi que la remise en cause du statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique.

La logique austéritaire s'abat sur l'ensemble des personnels des trois versants de la Fonction publique. Les suppressions de postes et les mutualisations forcées, auxquelles s'ajoute la remise en cause du paritarisme à travers la loi dite de « transformation de la fonction publique », dont FO revendique l'abrogation, entraînent une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels.

Au sein de la Fonction publique d'État, l'administration

des Finances publiques concentre une part importante des suppressions de postes et de services. Saluons notamment ici la mobilisation du syndicat FO des Finances publiques, partie prenante de nombreuses grèves ayant pour enjeu l'existence même de cette administration.

Saluons également le combat de nos camarades territoriaux, confrontés à la mise en œuvre des 1 607 heures dans leurs collectivités locales ou encore l'obtention par le syndicat FO du Département de Loire-Atlantique de 11 créations de postes d'agents techniques en 2022, auxquels il faut ajouter les 43 postes liés aux nouveaux établissements.

Cela étant, la situation impose de consacrer un développement plus conséquent sur la situation de l'hôpital.



● LES REVENDICATIONS, SEUL REMPART À LA DESTRUCTION DE L'HÔPITAL

L'OUEST Syndicaliste n°709 rend compte notamment des quarante dernières années de contre-réformes hospitalières, marquées par la suppression de 136 000 lits en trente ans. Emmanuel Macron a supprimé 17 500 lits hospitaliers sur la durée de son quinquennat, dont 5 700 sur la seule période « covid ».

Au mois de juin 2021, l'Union départementale était partie prenante, avec les quatre autres Unions départementales de la région, d'un 4-page « Santé » intitulé « Des lits, des postes pour permettre à l'hôpital de soigner », dans lequel nous expliquions : « Exsangue, soumis à des contraintes budgétaires de plus en plus serrées, l'hôpital a vite été « saturé », désarmé face à l'épidémie de Covid-19. Et c'est au nom de la saturation des hôpitaux que le gouvernement a imposé l'état d'urgence dit « sanitaire », le couvre-feu et le confinement moyenâgeux de la population. C'est également au nom de la saturation des hôpitaux que le ministre de la Santé, Olivier Véran, a signé le 28 mars 2020 un décret autorisant la sédation profonde pour les résidents d'EHPAD au lieu de les diriger vers l'hôpital ».

À l'heure où ce rapport d'activité est finalisé, ce 3 février 2022, les établissements hospitaliers ont recours au plan blanc permanent et à la réserve sanitaire. Car il manque de tout : médecins, paramédicaux, lits, matériels...

Cela ne suffisant pas, le gouvernement a créé à compter du 1^{er} janvier 2022 le « forfait patient urgences » qui oblige le patient à acquitter un forfait de 19,61€ lorsque le passage aux urgences n'est pas suivi d'une hospitalisation. Tout ceci est bien sûr inadmissible. C'est la raison pour laquelle l'Union départementale n'a jamais sombré dans le « consensus sanitaire » et a refusé tout procès en « irresponsabilité » des jeunes générations ou des personnes

« non vaccinées », revendiquant sans équivoque la réintégration de tous les personnels suspendus.

La multiplicité des grèves en cours dans le secteur hospitalier démontre cependant que l'heure n'est pas à l'abattement. L'épuisement se transforme en détermination à se battre, à tout entreprendre pour obtenir les remplacements, les postes, les lits nécessaires. La détermination de FO a notamment permis d'obtenir le gel de la suppression de 231 lits et de 500 postes au CHU de Nantes, dans le cadre de la construction du nouvel hôpital. Pour autant, le compte n'y est pas. L'histoire ouverte par la grève des urgences, trouvant son prolongement dans la grève historique du mois de juin 2020, arrachant au gouvernement les 183 € nets d'augmentation indiciaire mensuelle, ainsi que dans la mobilisation des personnels médico-sociaux pour l'extension du Ségur, est loin d'être refermée.

L'Union départementale a ainsi été partie prenante de la montée à Paris, au ministère de la Santé, le 4 décembre 2021, à l'initiative des camarades de la Mayenne, pour la défense de l'hôpital et revendiquer, avec les groupements départemental et régional FO des Services Publics et de Santé :

- ▶ Réouverture des lits fermés, à commencer par les 5 700 fermés en 2021 ;
- ▶ Arrêt immédiat de toutes les suppressions de lits et d'effectifs ;
- ▶ Recrutement sous statut de centaines de milliers de personnels
- ▶ Mise en stage immédiate des 200 000 contractuels ;
- ▶ Formation massive, fin des quotas et l'ouverture des terrains de stages nécessaires ;
- ▶ Réintégration immédiate de tous les personnels suspendus ;
- ▶ Revalorisation des salaires, à commencer par les 183 euros pour les milliers d'exclus du SEGUR.

EHPAD : le scandale Orpéa. On oublie tout et on continue ?

Les larmes de crocodiles de la ministre déléguée en charge de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, concernant le « scandale Orpéa » ne sauront masquer les responsabilités de l'ensemble des gouvernements successifs, dont celui auquel elle appartient, dans le désastre qui atteint les personnes âgées, leurs familles et les personnels des EHPAD.

Le nombre de personnes en perte d'autonomie va exploser de 2,4 millions en 2019 à 3 millions en 2030. Dans le même temps, nombre de

directeurs d'EHPAD déclarent être contraints de geler les admissions... faute de recrutements. En septembre 2021, le Premier ministre Jean Castex a annoncé la création de 10 000 équivalents temps plein au cours des cinq prochaines années, soit un par établissement, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, c'est zéro création en 2022 !

Autant dire que nous sommes loin de la création des 200 000 postes à temps plein revendiquée par la

Fédération FO des Services Publics et de Santé pour l'amélioration de la prise en charge des patients à l'hôpital public, des résidents en EHPAD, des usagers de nos services médico-sociaux. Le nombre annoncé par le Premier ministre ne permet même pas d'atteindre le ratio d'un agent par résident d'EHPAD, qui aurait dû être atteint 2012 dans le cadre du « plan solidarité grand âge » et qui était au cœur des revendications de la grève massive des personnels des EHPAD en 2018.

● L'HÔPITAL, MIROIR DE TOUS LES SERVICES PUBLICS : L'EXEMPLE DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

UN dernier mot. L'hôpital est un miroir pour l'ensemble des services publics, notamment l'École républicaine. L'Union départementale est auprès des syndicats FO de l'Enseignement du département qui revendiquent la levée des protocoles pseudo-sanitaires, transformant les écoles et établissements scolaires en simples garderies.

L'épuisement et le ras-le-bol généralisés des personnels de l'Éducation nationale (enseignants, administratifs, personnels de santé scolaire, personnels de direction, Inspecteurs, AESH, AED...) se sont exprimés lors de la grève majoritaire du 13 janvier 2022, qui a permis d'obtenir le recrutement statutaire de 825 postes d'enseignants

du Premier degré. Certes, ce n'est pas à la hauteur des besoins. Mais c'est une première victoire à mettre au crédit de la grève.

L'Union départementale rejette l'école du futur du président Macron et de son ministre Blanquer, fondée sur l'augmentation du temps de travail des enseignants et personnels (élargissement des missions, télé-enseignement, annualisation, etc.), sur le salaire au mérite et sur une plus grande autonomie des écoles (recrutement des enseignants par le directeur d'école sur la base d'un projet pédagogique propre à chaque école), avec comme modèle l'expérimentation marseillaise de cinquante écoles présentée au mois de septembre 2021

pour la rentrée 2022-2023, malgré l'opposition quasi unanime des enseignants de ces écoles.

L'Union départementale appelle également à se saisir de la question de la défense du baccalauréat, dans la lignée de la conférence organisée par la fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, dans les locaux de la confédération, ce 4 février 2022. Cette revendication, qui se dresse comme un rempart aux livrets de compétences et donc, à terme, à l'individualisation des relations entre le salarié et l'employeur, revêt indubitablement un caractère interprofessionnel.

Le handicap, priorité nationale : vraiment ?



Pour un vrai statut et un vrai salaire, 3 000 AESH ont manifesté le 19 octobre 2021 en direction du ministère de l'Éducation nationale à Paris. Une délégation de Loire-Atlantique était présente.

FO soutient la mobilisation des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) qui se sont mis en grève à plusieurs reprises et se sont constitués en convention nationale pour obtenir un vrai statut, un vrai salaire, une vraie formation qualifiante et l'abandon des mutualisations de moyens, ainsi que le maintien des structures spécialisées (IME, ITEP...) permettant de prendre en charge la diversité des situations des élèves. Si le handicap était véritablement une priorité nationale, le gouvernement répondrait sans attendre à ces revendications légitimes.



Rapport moral 2018-2022

■ Élections professionnelles La force de FO : nos implantations syndicales

Pour défendre les intérêts particuliers et collectifs des salariés du privé et des agents publics, Force Ouvrière s'appuie sur un nombre important d'implantations syndicales dans les entreprises, services et administrations.

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », issue d'un accord national interprofessionnel que notre Confédération n'a pas signé, soumet la désignation de nos délégués syndicaux à un critère de représentativité électorale. L'enjeu

des élections professionnelles est donc essentiel.

L'application des lois Travail I et II sous les quinquennats Hollande puis Macron, à coups de 49-3 et d'ordonnances, ont réduit les moyens des institutions représentatives du personnel, notamment à travers la mise en œuvre du comité social et économique (CSE) dans les entreprises.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de « transformation de la fonction publique », transpose des mesures similaires dans la fonction publique pour les prochaines élections

professionnelles de décembre 2022.

Pour autant, tout cela n'a pas freiné nos syndicats et sections syndicales FO, dont l'action revendicative a été confortée par de bons résultats électoraux sur la période ouverte depuis le XXVIIème Congrès en mars 2018. En lien avec ces résultats – dont une partie seulement est publiée ci-dessous –, le plus important est de renforcer la syndicalisation Force Ouvrière, qui conditionne notre capacité à peser dans les négociations et la construction du rapport de force.

■ En mars 2021, FO Région Pays de Loire est arrivée en tête du suffrage avec 28,68% à l'élection des représentants au conseil d'administration de la Caisse nationale de Retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). (OS 718)

■ En décembre 2020, FO Poste 44/85 a obtenu de très bons résultats lors des élections au conseil d'administration (CA) du groupe. FO a augmenté de 7,79 points au réseau La Poste, de 1,95 point au courrier et de 2,37 points au centre financier. FO devient le premier syndicat chez les employés du réseau. (OS 715)

■ Pour la première fois, FO présentait une liste aux élections des représentants au Comité d'Agence et des Conditions de Travail de l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS) en novembre 2020. Avec 23,16 % des suffrages valablement exprimés, FO obtient deux sièges. (OS 714)

■ En conséquence d'une activité militante intense suite au confinement et d'une organisation millimétrée durant le vote, les élections de 2020 ont permis à FO Macif de conserver la représentativité acquise en 2019 mais a progressé en voix et en pourcentage (+97 voix et +1,66 point à 14,45%). (OS 712)



L'assemblée générale des Assurances 44 s'est tenue le 19 février 2020, en présence d'une quinzaine de militants.

■ Les élections du nouvel administrateur salarié au Conseil d'administration de Manitou BF ont eu lieu en septembre 2020. Sur 947 suffrages valablement exprimés, FO a obtenu 640 voix, soit 67,6 % (OS 711)

■ Nouveau succès électoral en novembre 2019 pour FO SDVI qui obtient 5 sièges de titulaires et 82,7 % de représentativité dans le 1er collège, et 2 sièges de titulaires et 94,6% de représentativité dans le second collège. (OS 706)



Les camarades de la section FO SDVI

■ Les élections se sont déroulées le 25 novembre 2019 chez NOV BLM. FO a obtenu 51,7% des suffrages et est donc majoritaire en obtenant 5 postes de titulaires sur 9 au CSE. (OS 706)

■ En décembre 2019, sur Seris CSE Grand Ouest, FO a obtenu 33,26% des voix au 1er tour et 38,6 % au 2nd tour. Elle gagne 7 sièges sur 18. (OS 706)



Une partie du conseil syndical du SPPS-FO 44.

■ Les élections du CSE se sont déroulées le 14 novembre 2019 à UP Cordemais Nantes-Le Havre. Avec un fort taux de participation de 91%, FO a obtenu une représentativité de 13,31% (OS 705)

■ En octobre et novembre 2019, sur IDEA-logistique, FO a obtenu 4 sièges sur 14 titulaires (38,46% des voix) au 1er collège et 1 siège (21,87% des voix) au 2ème collège. Sur IDEA-Services à Saint-Nazaire, FO a obtenu 5 sièges titulaires sur 7 (71,95% des voix) au 1er collège et l'unique siège au 2ème collège ; soit 100% des voix ainsi que 4 sièges suppléants (68,35% des voix). Sur l'établissement de Nantes, FO a emporté les 10 sièges titulaires et 10 sièges suppléants (100% des voix) ; 8 au 1er collège et 2 au 2ème collège. (OS 705)



Lors de l'assemblée générale du syndicat FO de la Manutention, le 12 avril 2019

■ En novembre 2019, FO CARSAT Pays de Loire, a obtenu dans le collège Employés 33,77% et 19,20% dans le collège Cadres. Le syndicat FO de la CARSAT progresse donc de manière significative : +60% dans le collège Cadres, +34% dans le collège Employés avec deux élus de plus qu'en 2016. (OS 705)

■ Le 10 octobre 2019, FO est la seule organisation syndicale à avoir présenté une liste à Novoferm. Au 1er collège, FO obtient 6 sièges et 3 sièges au 2ème collège. (OS 705)

■ En décembre 2019, FO UGECAM BRPL a obtenu 46,84 % à la Tourmaline et 46,67 % (+3 %) au Bois Rignoux. Ces résultats permettent de maintenir notre représentativité dans l'organisme à 11,28 %. (OS 705)

■ La section FO Hubsafe Aéroport Nantes-Atlantique Sûreté Aéroportuaire obtient 28% des voix et 3 sièges. Elle progresse donc en termes d'élus passant de 1 à 3 élus et est la 1ère organisation syndicale de cette entreprise de plus de 200 salariés. (OS 705)

■ Dans le Groupe VYV CARE, en novembre 2019, FO obtient une représentativité globale au niveau de la région de 20,36%. (OS 705)

■ L'implantation de FO à Moissons Nouvelles s'est vue confortée avec un résultat plus que favorable aux élections du CSE de novembre 2019 avec plus de 64% des suffrages. (OS 705)

■ Chez Heppner, les élections ont eu lieu en décembre 2019. FO est la deuxième organisation syndicale en termes de représentativité sur 6 CSE. Elle est passée de 18,5 % à 32,99%. (OS 705)

■ À Pôle Emploi en novembre 2019, FO progresse de 3,62 points et reste la première organisation syndicale avec 37,78% des voix, un record depuis la création de Pôle Emploi. Force Ouvrière rafle 10 sièges sur 23 au CSE. (OS 704)



AG FO Pôle Emploi PdL le 9 avril 2019

■ En octobre 2019 chez Aplix, FO obtient 65 % avec 5 sièges sur 7 dans le collège Ouvriers et 2 sièges sur 3 dans le collège TAM. (OS 704)

■ Les élections à NGE ont été un franc succès pour la section FO qui a obtenu 5 postes de titulaires sur 8, contre 3 auparavant. Par ailleurs, FO a progressé de 14 points par rapport aux précédentes élections et a obtenu cette fois-ci 47 %. (OS 704)

■ À la laiterie Laïta à Ancenis, FO est en progression avec environ 65% des suffrages dans le collège ouvriers, employés et 50% dans le collège Techniciens, Agents de Maîtrise. FO renforce ainsi sa représentativité sur l'ensemble de l'entreprise en passant de 13,6% à 14,5%. (OS 704)

■ À Auchan, la direction a défini un nouveau périmètre du CSE qui concerne les hypermarchés de Trignac, Saint-Herblain et Saint-Sébastien. Malgré cette modification, FO conserve sa représentativité. (OS 704)

■ Dans le groupe Carrefour, nous réalisons de bons résultats sur l'agglomération nantaise : une nouvelle implantation à Saint-Herblain, la majorité des sièges à Beaulieu, et l'ensemble de l'équipe élue à la Beaujoire. (OS 704)

■ FO Dopharma France a renforcé sa position de syndicat majoritaire à l'issue des dernières élections

professionnelles qui se sont déroulées en octobre 2019, obtenant 100% des voix au 1er collège et 87% au 2ème collège. (OS 704)

■ En octobre 2019 FO Samsic présentait seule des candidats aux 1er et 2ème collèges. Avec 96,3% des voix, FO a obtenu 7 sièges. (OS 704)

■ En juin 2019, FO Quo Vadis a connu un nouveau succès électoral. La section remporte 5 sièges de titulaires sur 7 et 73 % de représentativité dans le 1er collège, 2 sièges de titulaires et 100% de représentativité dans le second collège. Cela correspond à un taux de représentativité totale de 76 % pour FO avec un taux de participation de 80 %. (OS 702)

■ Les élections se sont tenues à Manitou en juin 2019. FO obtient ses meilleurs résultats dans les 1er et 2ème collèges, pour un total de 44,31 % des suffrages exprimés. En terme de poids relatif selon les termes de la loi Travail, FO obtient une audience de 50,42 %. (OS 702)

■ Lors de l'élection du 4 juin 2019, Force Ouvrière a été élue à 89,88% à la Clinique Sainte Marie de Chateaubriant. (OS 702)



Les camarades de la Clinique Sainte-Marie

■ Les élections professionnelles du CSE de SDEL Contrôle Commande se sont déroulées en juin 2019. FO est arrivée majoritaire avec 54,78 % de représentativité totale et 59,15 % de représentativité aux termes de la loi Travail. La participation a été de 75% et 93% suivant les collèges. (OS 702)

■ Après la victoire électorale obtenue en 2018 par les camarades du lycée des Métiers Sainte-Anne de Saint-Nazaire, la section Force Ouvrière du lycée Sacré Coeur de Nantes (Bellevue) a remporté le 25 avril 2019 de nouvelles élections CSE. FO a obtenu 4 sièges de titulaires sur les 5 disponibles dans le deuxième collège (enseignants et cadres). La liste FO a ainsi recueilli 42 suffrages sur les 62 valablement exprimés. (OS 701)

■ Aux élections d'avril 2019, FO représentait 35,75 % des salariés dans les 3 collèges électoraux et demeure une organisation incontournable à Arcelor Mittal Basse-Indre.

FO obtient 5 sièges au CSE titulaires, dont un dans le 1er collège et quatre dans le 2ème collège.

Concernant les sièges suppléants, FO obtient 4 sièges dans le 2ème collège. (OS 701)

■ Chez Air France, FO a progressé partout et est représentative dans tous les CSE. Sur les 13 escales du court courrier (dont Nantes), FO progresse nettement, passant en deuxième position. Avec 22,8 % des voix, FO obtient 5 sièges titulaires et 6 sièges suppléants. (OS 699)

■ Dans la nouvelle entité U-Log, FO confirme sa place de 2ème organisation syndicale en passant de 25,87 % à 27,23 % de représentativité au niveau national. Antares Frais sur Carquefou passe de 34,89% à 55,10%. (OS 699)

■ Avec 40 % des suffrages valablement exprimés dans le premier collège, la section FO a progressé en représentativité à Saunier Duval ECCI lors du scrutin de janvier 2018 et obtient 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants. Du point de vue de la représentativité globale, cela représente plus de 19 %. (OS 698)

■ Chez Daher, nous passons en représentativité de 32,65 % en 2014 à 39,72 % en 2019 et sur les 20 sièges à pourvoir FO a obtenu 10 sièges tous collèges confondus. (OS 698)

■ FO passe de 8,80 % en 2013 à 13,64 % en 2019 chez les salariés de la production agricole (OS 698).

■ Brillant succès aussi de nos listes Force-Ouvrière à l'AIMR, Loomis France, VAD, Guesneau Challancin, U Enseigne (ex-Système U), DGFIP (Service des retraites de l'État), AGIS, à l'Agence régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire, FO Com Poste 44, LF Sécurité et Aquaproduction.

■ Dans l'Enseignement, au niveau du Comité technique académique (CTA), FO obtient 2 sièges contre 1 seul en 2014. Au niveau national, FO conserve également ses 2 sièges au Comité technique ministériel (CTM) avec 56.242 voix (13,66%), contre 52.579 voix en 2014 (13,58%). Après la forte progression de 2014 (3,5 points), nous confortons nos résultats. (OS 696)

■ Dans la Fonction publique hospitalière, FO gagne un point de représentativité électorale et prend la deuxième place au niveau national. Grâce aux excellents résultats obtenus dans nombre d'établissements, FO a conquis la première place dans la région Pays de la Loire. Les progrès en Loire-Atlantique sont également significatifs. (OS 696)